

Information générale

Les conditions pour vous pacser sont :

- . être majeurs
 - . de même sexe ou de sexe différent
 - . ne pas être mariés ou liés par un PACS
-

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR ORIGINAUX ET PHOTOCOPIÉ

Vous êtes de nationalité française

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- la convention de PACS (Cerfa n° 15726*02)
- une déclaration conjointe d'un PACS et attestation sur l'honneur de non parenté, non alliance et résidence commune (Cerfa n° 15725*02)

Vous êtes veuf(ve) ou divorcé(e) en plus des documents ci-dessus

- le livret de famille
ou la copie intégrale de l'acte de mariage dissous par divorce
ou l'acte de naissance du conjoint décédé

Vous êtes de nationalité étrangère

- une pièce d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 6 mois accompagnée de sa traduction par un traducteur assermenté
- un certificat de coutume
- un certificat de célibat de moins de 3 mois
- un certificat de non pacs de moins de 3 mois que vous pouvez demander au service central d'état civil (Cerfa 12819*05 ou par messagerie pacs.scec@diplomatie.gouv.fr)
- la convention de PACS (Cerfa n° 15726*02)
- une déclaration conjointe d'un PACS et attestation sur l'honneur de non parenté, non alliance et résidence commune (Cerfa n° 15725*02)
- si vous vivez en France depuis plus d'un an, une attestation de non inscription au répertoire civil pour vérifier l'absence de tutelle ou curatelle. À demander par courrier ou par mail au service central d'état civil répertoire civil en précisant vos nom, prénoms, date et lieu de naissance)

Vous êtes inscrit à l'OPFRA

- une copie intégrale du certificat tenant lieu d'acte de naissance de moins de 3 mois délivrée par l'OPFRA
- une pièce d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un certificat de non pacs de moins de 3 mois que vous pouvez demander au service central d'état civil (Cerfa 12819*05 ou par messagerie pacs.scec@diplomatie.gouv.fr)
- la convention de PACS (Cerfa n° 15726*02)
- une déclaration conjointe d'un PACS et attestation sur l'honneur de non parenté, non alliance et résidence commune (Cerfa n° 15725*02)

**Le dépôt de votre dossier se fait sur rendez-vous
Vous pouvez vous rendre sur le site de la ville, ville-ris-orangis.fr,
cliquer sur Démarches en ligne / État civil
et choisir votre évènement**

Mairie Principale
Place du Général de Gaulle
01 69 02 52 52